

**COMPTE-RENDU SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUE
DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019**

CRCM030919

--°°0°°--

1 – AFFAIRES GENERALES

Dénomination de la salle polyvalente rue du Four

Monsieur le maire rappelle que la salle polyvalente (anciennement dénommée avant sa réhabilitation « salle Henri Dunant ») est en service depuis le mois de mai 2018 mais n'a toujours pas été officiellement dénommée. Chaque groupe fait les propositions suivantes :

- Bessie Coleman (aviatrice américaine qui a fait son apprentissage à l'école de pilotage Caudron au Crotoy),
- Simone Veil (magistrate et femme d'Etat française),
- Marie-Louise Moreau (élue au conseil municipal de RUE, adjointe au bulletin municipal, tourisme, fêtes et cérémonies de 1983 à 1989).

Le conseil municipal par **13 POUR** valide le nom « **Bessie Coleman** » pour la dénomination de cette salle.

2 – FINANCES

Modification des tarifs du cimetière

Monsieur le maire rappelle les diverses délibérations des précédents conseils municipaux fixant les différents tarifs du cimetière communal en faisant remarquer qu'ils sont en règle générale, inférieurs à ceux pratiqués habituellement.

La commission cimetière s'est réunie le 19 juin 2019 et propose les tarifs ci-dessous :

	Tarifs actuels	Tarifs validés par la commission
Concession pour 50 ans	150 € / m ²	150 € / m ²
Concession pour 30 ans	100 € / m ²	100 € / m ²
Revente caveau abandonné	800 € / 2 places 150 € / place supplémentaire	800 € / 2 places 150 € / place supplémentaire au cas par cas
Pleine terre	Application tarifs terrain au m ²	
Revente pierre tombale	Valeur sur estimation validée par la commission	
Case columbarium 50 ans	700 €	600 €
Case columbarium 30 ans	400 €	400 €
Terrain pour caverne 50 ans	150 € (1 m ²)	Suppression
Terrain pour caverne 30 ans	100 € (1 m ²)	Suppression
Caverne + terrain 1 m ² (pour 4 urnes) 30 ans		900 €
Caverne + terrain 1 m ² (pour 4 urnes) 15 ans		600 €
Dispersion de cendres au jardin du souvenir	55 €	100 €

Le conseil municipal décide par **23 POUR** d'adopter les tarifs ci-dessus.

Echange de marais

Monsieur le maire informe l'assemblée avoir été saisi par Monsieur DEBACKER, représentant la SCI des Masures, pour une proposition d'échange entre le marais de Herre (parcelle AE54 d'une contenance de 19 ha 19 a 96 ca, classé en zone A au PLU, avec un bail agricole renouvelé en février 2018 et comprenant une hutte de chasse) propriété de la commune de RUE et le marais de le Quesnel (parcelles AA63, AA64, AA110, BW25, BW26 d'une contenance de 10 ha 35 a 63 ca, classées en zone A au PLU, comprenant une hutte de chasse) propriété de la SCI des Masures, plus une soulte de 225 000 €.

Monsieur le maire explique que la proposition présente un avantage cynégétique pour la société de chasse et permettrait de constituer une seule unité avec la parcelle cadastrée BW38 mitoyenne à la propriété de la SCI des Masures.

Les précédents propriétaires des terrains de la SCI des Masures avaient consenti une promesse de contrat de fortage à la société Oscar Savreux sur la parcelle AA63 (2 ha 14a 64 ca). La SCI des Masures conservera le tréfonds objet de la convention de fortage jusqu'à achèvement de la période d'extraction, puis reversera pour l'euro symbolique le tréfonds à la commune.

Selon l'avis des Domaines en date du 29 avril 2019 le marais de Herre, propriété de la commune est estimé à 156 000 €.

Monsieur le maire propose de désigner Maître RASSE, notaire à FORT-MAHON-PLAGE pour conclure cet échange/vente.

Le conseil municipal, **par vote à bulletins secrets 12 POUR / 11 CONTRE :**

- **Approuve** l'échange du marais de Herre
- **Accepte** la conservation du tréfonds de la parcelle AA63
- **Désigne** Maître RASSE, notaire à FORT-MAHON-PLAGE, pour la rédaction d'acte,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Renouvellement du bail de chasse

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le bail de location des marais communaux à la société communale de chasse de RUE consenti pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} septembre 2007 arrive à son terme le 31 août 2019.

Il propose le renouvellement de ce dernier pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2019.

Il propose sur la même base que le précédent bail un loyer de 138 quintaux de blé/an (1 quintal/ha environ sur une superficie globale de 138 ha à 27.10 € Ql/an base 2018), révisable selon le cours annuel.

Il propose d'inclure dans le renouvellement de bail une obligation de travaux de 3 000 € par an (travaux de broyage et de curage des fossés) de la part de la société de chasse sur l'ensemble des marais. Les travaux seront à définir conjointement et annuellement avec la commune. La société fournira chaque année à la commune les justificatifs des travaux effectués.

Il propose de confier la rédaction du bail à l'étude de Maître Antoine RASSE – notaire à FORT-MAHON-PLAGE.

Le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement ci-dessus par **21 POUR**
2 ABSTENTIONS (Mme Hareux, M. Puma).

3 - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES / DROIT D'INITIATIVE

Trésorerie au 20/08/2019 : 3 870 984.98 €

Installation du panneau d'information numérique ce jeudi 5 septembre.

Commémoration de la libération de RUE ce mercredi 4 septembre.

Informe des remerciements du Président de l'association Rue et Patrimoine pour la subvention accordée.

Annonce que l'aire de jeux est ouverte au public depuis une dizaine de jours.

Mme Regnier réclame la pose de miroirs à la salle polyvalente Bessie Coleman.

M. Dupuis demande que l'éclairage public soit avancé pour les usagers qui prennent le train tôt le matin.

SEANCE LEVEE A 20 H 40

